



De : Cédric Lespiau

À : Guillaume Desrues

Président de l'association 3A

Maire de Bourg Saint Maurice-Les Arcs

Avenir et Animation des Arcs

Objet : Nouvelle tarification de l'eau

Monsieur le maire, cher Guillaume,

Je reviens sur notre discussion à propos de la nouvelle tarification de l'eau décidée par le conseil municipal du 9 mars dernier.

Vous pourrez trouver un exposé détaillé du sujet dans cet article du site de 3A :

<https://www.trois-a.org/index.php/2023/03/30/nouvelle-evolution-du-prix-de-leau-aux-arcs/>

Cette étude effectuée par 3A est à but informatif et, j'espère, aidera à canaliser le débat déjà engagé par certaines copropriétés, de manière constructive.

Soyons très clairs sur le contexte, 3A comprend et approuve les deux principales finalités affichées par la Commune :

- 1) La sobriété « hydraulique »
- 2) Le financement de rénovations et mises aux normes du réseau d'eau

Nous avons donc concentré notre analyse sur certains nœuds qui nous paraissent importants à démêler afin d'apporter toute l'efficacité et l'équité nécessaires à une telle initiative. Voici nos interrogations principales :

- Comment pensez-vous adresser le problème d'inégalité entre abonnés qui, dans l'état de la proposition, fait apparaître qu'un abonné individuel verra sa facture annuelle baisser d'un peu moins de 10 €, soit environ -3%, alors qu'un abonné collectif (copropriété, ensemble HLM) verra sa facture augmenter de 20 à près de 50 €, soit en général de plus de 20%, du seul fait de son appartenance à une copropriété plus ou moins importante ?

Pour corriger cette inégalité, ne pourrait-on pas imaginer un dispositif rapportant les tranches tarifaires au logement (ou à l'unité logement) au lieu de les rapporter à l'ensemble immobilier titulaire de l'abonnement ? Cela créerait un lien direct entre le coût supporté par un copropriétaire et le niveau des consommations individuelles, une première étape dans l'incitation à la sobriété individuelle ?

- Dans le dispositif prévu, pour atténuer cette inégalité, vous aviez évoqué la différence de coût des abonnements (collectif vs individuel), mais nous avons fermement établi que tout abonné paie son m3 consommé abonnement inclus au même tarif, qu'il soit abonné individuel ou collectif. Pour en apporter la preuve, 3A a élaboré un petit modèle qui reconstruit les factures Veolia au centime près à partir des consommations de l'année 2022 et du nombre d'unités de logement. Ce modèle se révèle exact aussi bien pour un chalet pointu (abonnement individuel) que pour par exemple les Belles Challes (abonnement « très » collectif).

Ces modèles sont disponibles dans l'article cité plus haut. Ils calculent l'impact de la nouvelle tarification sur les consommations de 2022.

- Pourrions-nous avoir les détails clairs de l'application du tarif progressif en fonction de la consommation sur les deux périodes de tarification hiver/été svp ? En effet, nous avons été conduits à élaborer deux modèles d'impact, un en répartissant les tranches sur une consommation régulière sur l'année (donc 5 et 7 12<sup>es</sup>) –modèle dit « mairie »—, l'autre en « épuisant » les tranches dès qu'elles sont consommées —modèle dit « Veolia— . Je pense que beaucoup de consommateurs seront soucieux de ne pas voir concentrer indument leur facture annuelle sur la tranche haute des prix d'hiver.
- Enfin, pourriez-vous svp nous communiquer une idée de l'enveloppe globale approximative des nouvelles ressources à dégager pour financer les travaux, ainsi que de la durée estimée de ces travaux ? Prévoyez-vous de revoir les tarifs de consommation une fois les travaux achevés ?

Nous vous remercions par avance très vivement pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces quelques questions ainsi qu'à nos analyses qui les sous-tendent.

Avec notre cordiale considération,

Cédric Lespiau

Président de 3A

Annexe : simulation d'application de la nouvelle tarification aux consommations 2022 sur le modèle d'épuisement progressif des tranches en fonction de la taille de la copropriété (données réelles). On notera que le chalet pointu, bien que consommateur « moyen » en hiver, voit sa facture diminuer, et que la consommation moyenne des copropriétés sont toutes aux alentours de 28 m3, dans la tranche qui devrait faire baisser leur facture, alors qu'elle augmente en fonction du nombre de copropriétaires de la résidence.

<b>Impact modulation prix du m3 d'eau aux Arcs modèle Veolia</b>				
Copropriété	Chalet pointu	ALLIET	AG3	Belles Challes
Nombre d'unités d'habitation	1	69	140	354
Consommation hiver 2022-1	91	1479	3105	7078
Consommation été 2022-2	24	421	794	2574
Location compteur 2022-1	5,80 €	27,00 €	27,16 €	40,62 €
Location compteur 2022-2	6,08 €	28,50 €	28,30 €	42,63 €
Forfait branchement incendie 2022-1				182,54 €
Forfait branchement incendie 2022-2				191,54 €
Impact de la modulation par lot principal hiver	-9,20 €	29,72 €	41,27 €	37,28 €
Impact de la modulation par lot principal hors hiver	-1,97 €	-0,10 €	-0,05 €	8,10 €
Impact de la modulation par lot principal sur un an	<b>-11,18 €</b>	<b>29,63 €</b>	<b>41,22 €</b>	<b>45,38 €</b>
Pourcentage de modulation	<b>-2%</b>	<b>12%</b>	<b>16%</b>	<b>18%</b>
Total 2022	<b>596,60 €</b>	<b>17 640,81 €</b>	<b>36 015,98 €</b>	<b>89 586,92 €</b>
Total 2022 nouvelle tarification	<b>585,43 €</b>	<b>19 684,99 €</b>	<b>41 786,96 €</b>	<b>105 650,72 €</b>
Augmentation annuelle pour la copropriété	<b>-11,18 €</b>	<b>2 044,19 €</b>	<b>5 770,98 €</b>	<b>16 063,80 €</b>
Augmentation annuelle par lot principal	<b>-11,18 €</b>	<b>29,63 €</b>	<b>41,22 €</b>	<b>45,38 €</b>
Prix de revient moyen du M3 (indicatif)	3,28 €	5,96 €	5,80 €	6,33 €
Prix de revient moyen du M3 (indicatif) nouveau tarif	3,22 €	6,65 €	6,73 €	7,46 €
Consommation moyenne hiver par lot	91	21	22	20
Consommation moyenne été par lot	24	6	6	7
Consommation moyenne par an par lot	115	28	28	27
Quota Tranche 1 été 2023-2	80	80	80	80
Quota Tranche 2 été 2023-2	720	720	720	720
Quota Tranche 1 hiver 2024-1	56	0	0	0
Quota Tranche 2 hiver 2024-1	720	379	6	0
Consommation facturée tranche 1 été 2023-2	24	80	80	80
Consommation facturée tranche 2 été 2023-2	0	341	714	720
Consommation facturée tranche 3 été 2023-2	0	0	0	1774
Consommation facturée tranche 1 hiver 2024-1	56	0	0	0
Consommation facturée tranche 2 hiver 2024-1	35	379	6	0
Consommation facturée tranche 3 hiver 2024-1	0	1100	3099	7078